



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 11 mai 2021

11/05/2021-04

<u>Objet :</u>	Nombre de conseillers en exercice	29
<b>CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME POUR LA VENTE DES DROITS D'ACCES AUX CALES DES PORTS DE POULDOHAN ET PORS BREIGN</b>	Nombre de présents	24
	Nombre de votants	28

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Sterenn le **11 mai 2021 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

### Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel --  
CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul -- DEROVOUT Dominique – BORDENAVE Bruno -  
GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane  
– LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET  
Nicolas – DAGORN Nicolas – GALBRUN Karine - PAUCHET Gérard

### Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Morgane BRAESCU ANDRIEU à Valérie VOISIN  
Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL à Sonia DOUX BETHUIS  
Delphine SUARD à Olivier BELLEC  
Caroline JESTIN à Michel TANGUY

### Absent(e)

Fabienne LE GOC LE SAGER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

### Secrétaire de séance

Valérie GEORGES

Monsieur SELLIN, Adjoint au Maire, indique que la commune a sollicité l'Office de Tourisme Communautaire afin que le Bureau d'Informations Touristiques de la commune de TRÉGUNC assure, en complément des services municipaux, la vente de badges magnétiques pour l'accès aux ports de Pouldohan et de Pors Breign, et plus particulièrement pour la mise à l'eau ponctuelle des embarcations de plaisance.

Cette organisation existait auparavant et avait donné toute satisfaction au regard du lien entre les activités de plaisance et le tourisme ainsi qu'en raison de l'ouverture du Bureau d'Informations Touristiques le samedi et le dimanche en saison.

Une commission sur les ventes réalisées par l'Office de Tourisme Communautaire via le B.I.T de Trégunc, et constituant une recette pour cet organisme, est égale à **5 % du montant total des ventes**.

Un projet de convention était joint à la note de synthèse.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 26 avril 2021 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention avec l'office du tourisme pour la vente des droits d'accès aux cales des ports de Pouldohan et de Pors Breign et autorise le Maire à la signer**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 12 mai 2021  
LE MAIRE  
Olivier BELLEC

